



Département du Calvados

2023/11 – 7 sur 10

COMMUNE de LION-sur-MER (14780)
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Séance du 20 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi vingt novembre, à 19 heures le Conseil Municipal de la Commune de Lion-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique RÉGEARD, Maire,

Date de la convocation : 16/11/2023
Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 13 Magali SAINT, Alain HOSTALIER, Patricia ROSALIE, Alain DESMEULLES, Marie-Claude RABASSE, Franck PARDILLOS, Philippe NATIVELLE, Fabrice MASSOT, Françoise HOSTALIER, Jacques DENOYELLE, Yves LESIEUX, Caroline GAUTIER, Lydie BRUEY
Votants : 16 Dominique RÉGEARD donne pouvoir à Magali SAINT, Valérie DESQUESNE donne pouvoir à Alain DESMEULLES, Edith ABDESLAM donne pouvoir à Caroline GAUTIER
Absents excusés : 6 Dominique RÉGEARD, Valérie DESQUESNE, Annick DAGIEU, Florent PREVOST, Isabelle TALARD, Edith ABDESLAM
Secrétaire de séance : Patricia ROSALIE

Objet : Ecole communale de Musique d'OUISTREHAM : convention de mise à disposition d'un professeur de l'école de musique 2023/2024

- Vu la convention de mise à disposition d'un professeur de l'école de musique 2023/2024 au sein du groupement scolaire R. Lemonnier de LION-SUR-MER ;
- Entendu l'exposé de Madame Magali SAINT, première adjointe,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés (16 voix pour) :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition d'un professeur de l'école de musique 2023/2024 avec la ville d'Ouistreham auprès du groupement scolaire de LION SUR MER.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à mener à bien toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

P.J : convention 2023/2024

Pour extrait conforme
Le Maire, D. RÉGEARD



ceat
L'Adjointe
Pour le maire empêché,
Par application de l'Art L2122-17 CGCT

Accusé de réception en préfecture
014-211403654-20231120-COM2023-11-7-10-DE
Date de télétransmission : 24/11/2023
Date de réception préfecture : 24/11/2023